



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

Délégation régionale  
à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports

POLE SPORT

Marseille, le 29 mars 2021

Affaire suivie par :  
Souad Dinar  
Tél : 06 01 27 64 31  
Mél : [Souade.Doual-Dinar@region-academie-paca.fr](mailto:Souade.Doual-Dinar@region-academie-paca.fr)

Le délégué régional à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports,

66A, rue Saint-Sébastien – CS 50240  
13292 MARSEILLE cedex 06

**Objet :** Note « Fonds territorial de Solidarité (FTS) »

**Référence :** Note ANS n°2021-DFT-01 du 11 février 2021.

L'Agence nationale du Sport reconduit pour 2021 son fonds territorial de solidarité créé en 2020 à hauteur de 15 M€ dans l'objectif d'accompagner les associations sportives les plus touchées par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Cette enveloppe nationale est répartie comme suit :

- 13 M€ sur le volet développement des pratiques, dont 12 M€ pour soutenir des actions de solidarité et 1 M€ pour l'organisation de stages « J'apprends à nager » en zones carencées,
- 2 M€ sur le volet haut-niveau en soutien au fonctionnement des structures d'accession au haut-niveau dans les territoires (qui prendra la forme d'un appel à projets qui sera lancé ultérieurement).

La note de service n°2021-DFT-01 du 11 février 2021 précise les aides et soutiens ciblés sur le volet développement des pratiques. Ces directives indiquent les modalités de mise en œuvre du fonds territorial de solidarité qui pourra prendre la forme :

- D'aides au fonctionnement pour les associations sportives locales en difficulté,
- D'aides à la relance de la pratique sportive et/ou à la reprise de licences,
- D'aides à l'organisation de stages « J'apprends à nager ».

Une enveloppe globale de 859 800 € est allouée à la région PACA, dont 101 000 € pour le dispositif « J'apprends à nager ».

La DRAJES PACA se mobilise pour le lancement de cette campagne ANS intitulée « Campagne fonds territorial de solidarité ».

La présente note de cadrage précise les aides et soutiens ciblés sur le volet développement des pratiques. Elle indique les modalités de mise en œuvre de ce fonds territorial de solidarité complétant les dispositifs existants.

Elle précise les axes de financement pour la région Provence Alpes Côte d'Azur proposés par la DRAJES.

## 1. Orientations 2021

**Les associations sportives non-employeuses seront accompagnées prioritairement par ce fonds afin d'éviter la disparition d'associations sportives.**

Aides au fonctionnement pour les associations sportives locales en difficultés :

- Le délégué territorial veillera à accompagner les structures qui auront été les plus fragilisées par cette période de crise sanitaire : problème de trésorerie, etc.
- Dans le cas des associations ayant un petit nombre d'emplois, et afin de renforcer le bénéfice de l'aide ponctuelle financière apportée, il pourra être opportun d'orienter également ces structures bénéficiaires vers un accompagnement dans leur structuration ou leur développement vers :
  - o Le dispositif local d'accompagnement (DLA : <https://www.info-dla.fr> )
  - o Les dispositifs d'accompagnement pilotés par d'autres services ministériels, comme le fonds d'urgence pour l'économie sociale et solidaire (UrgencESS : <https://www.economie.gouv.fr/mesures-soutien-structures-ess> ).

Aides à la relance de la pratique sportive et/ou à la reprise de licences :

- L'objectif à court terme consiste à relancer les activités sportives et les inciter à développer des coopérations dans des dynamiques territoriales (diversification des ressources, évolution du modèle économique, partenariat,...) afin d'éviter des licenciements.

D'aides à l'organisation de stages « J'apprends à nager » :

- Pour la région PACA, la part JAN sur le fonds territorial de solidarité s'élève à 101 000 € pour soutenir l'organisation de stages d'apprentissage « J'apprends à nager » pour le 6 – 12 ans ne sachant pas nager et résidents prioritairement dans les zones carencées (Quartiers de la Politique de la Ville et Zone de Revitalisation Rurale).

## 2. Répartition des crédits en PACA

Répartition territoriale par services (hors JAN) : 758 800 €

Services	PACA	04	05	06	13	83	84	Total
	29.85%	5.21%	4.32%	13.47%	26.11%	12.32%	8.72%	100,00%
Masse territorialisée	<b>226 502 €</b>	<b>39 534 €</b>	<b>32 780 €</b>	<b>102 210 €</b>	<b>198 123 €</b>	<b>93 484 €</b>	<b>66 167 €</b>	<b>758 800 €</b>

## 3. Critères d'éligibilité

Sont éligibles :

- Les associations en difficulté financière avérée du fait de la crise sanitaire. Il s'agit des associations dont la poursuite de l'activité est compromise du fait d'une trésorerie inexistante, ou de pertes de subventions ou de recettes conséquentes,
- Les associations dont la pratique de la discipline n'a pas été encore autorisée,
- Les associations devant assumer un loyer ou une redevance leur permettant d'occuper des locaux pour la pratique de leur activité, hors bâtiments publics mis à disposition par les collectivités territoriales,
- Les associations qui ont subi un manque à gagner important du fait de manifestations ou événements annulés, et donc d'une perte de recettes importante pesant sur le budget général de l'association sportive,
- Les structures employeuses n'ayant plus les moyens financiers d'assurer l'emploi d'éducateurs sportifs, d'agent de développement ou de personnels administratifs.

#### 4. Calendrier

	Dates
Dates de la campagne, réception et instruction des dossiers	Du 16 avril au 24 mai 2021
Remise du tableau de synthèse des demandes départementales avec avis du PTP à la DR	11 juin 2021
Lecture régionale et préparation conférence régionale des financeurs (ou instance représentative)	Du 14 au 18 juin 2021
Concertation conférence régionale des financeurs (ou instance représentative)	21 juin 2021
Finalisation des dossiers sur OSIRIS	A partir du 22 juin 2021

Les services instructeurs veilleront à prioriser les aides ne faisant pas l'objet d'un « double financement » par les partenaires, pour une même demande.

**Référente PST, SESAME**

**Souad Dinar**